



CHARTRE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES

L'objectif de cette charte proposée aux candidats aux élections municipales de 2014, est de montrer l'opposition des élus aux projets de création de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume.

Les engagements de cette charte ont valeur de contrat de mandat entre les parties signataires, à savoir : le candidat tête de liste s'il est élu maire et l'association Stop LGV SSB.

L'association l'invite à défendre notre territoire par tous les moyens légaux, à améliorer les droits à l'information, à la consultation et au débat.

Engagements du candidat tête de liste signataire pour son mandat de Maire

Je m'engage à exprimer mon opposition au projet de création de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur sur le territoire de Sud Sainte Baume :

- en inscrivant cette opposition dans mon programme municipal
 - en intervenant auprès de la Région et du gouvernement et d'une manière générale auprès de toutes les institutions
 - en portant cette opposition au sein de la communauté de commune/d'agglomération
- **Je m'engage à la plus grande transparence** vis-à-vis des associations et de la population, concernant toutes les informations sur la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, recueillies lors des réunions avec les représentants de l'Etat et RFF
- **Je m'engage à appuyer** les recours en justice des associations contre ce projet

Le candidat

fait le :

Le représentant du Collectif Sud Sainte Baume